



Les droits de demande la résidence

Par **aminasaida**, le **06/10/2016 à 18:56**

bonjour rnmon père est résidé en France depuis la seconde guerre du mande jus qu a 1988 ,il a obtenu sa retraite en France en 1993 .rn Ese que j ai le droit de demande la résidence en franque avec certificat de résidence après la mort de mes parent.rncordialementrndihya

Par **amajuris**, le **06/10/2016 à 20:30**

bonjour,rnle fait que votre père est résidé en france pendant une certaine période ne vous ouvre aucun droit particulier pour obtenir un titre de séjour en france.rnsalutations